

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 MARS 2019 à 18 heures 30

Convocation du 26 février 2019.

Sous la Présidence de Pierre POLARD, Maire.

Étaient présents : M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Gilles DUCLOS, Brigitte FUZIER, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Séverine AZOUGARH à Jacques MAURAND, Anne-Marie DUCLA à Sylvie GISBERT, Isabelle GIL à Pierre POLARD.

Absentes : Corinne GALINDO

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Michel GARY

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation des comptes de gestion 2018 (commune, eau et assainissement, pompes funèbres, centre municipal de santé, les cagnes, gendarmerie)
2. Approbation des comptes administratifs 2018 (commune, eau et assainissement, pompes funèbres, centre municipal de santé, les cagnes, gendarmerie)
3. Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2019
4. Fixation du prix réactualisé du m3 d'eau pour l'exercice 2019
5. Fiscalité 2019 : vote des taux d'imposition
6. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2019
7. Attribution de la subvention au CCAS pour l'exercice 2019
8. Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2019
9. Acquisition d'un bâtiment place Jean Jaurès
10. Refus du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Sud Hérault
11. Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie
12. Cession d'un terrain
13. Compte rendu des décisions du Maire.
14. Questions diverses.

1 et 2 – Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 (commune, eau et assainissement, centre municipal de santé, pompes funèbres, gendarmerie, les cagnes)

Le Maire présente, pour chacun des budgets, les résultats de l'exercice et de clôture 2018 :

Budget général de la commune :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2018
Section de fonctionnement	2 920 912.71 €	3 290 435.64 €	369 522.93 €	1 649 203.26 €	2 018 726.19 €
Section d'investissement	1 496 583.75 €	696 154.09 €	-800 429.66 €	-319 474.32 €	-1 119 903.98 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget eau et assainissement :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2018
Section d'exploitation	185 873.14 €	228 746.71 €	42 873.57 €	484 536.51 €	527 410.08 €
Section d'investissement	376 142.87 €	237 712.88 €	-138 429.99 €	37 725.23 €	-100 704.76 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget centre municipal de santé :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2018
Section de fonctionnement	320 501.58 €	481 652.65 €	161 151.07 €	-122 866.79 €	38 284.28 €
Section d'investissement	4 267.52 €	0 €	-4 267.52 €	-45 824.33 €	-50 091.85 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget pompes funèbres :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2018
Section d'exploitation	401.33 €	1 341.49 €	940.16 €	-995.05 €	-54.89 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	19 873.58 €	19 873.58 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget gendarmerie :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2018
Section d'investissement	219 554 €	1 400 000 €	1 180 446 €	-5 800 €	1 174 646 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget zone d'aménagement les Cagnes :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2018
Section d'exploitation	410 012.35 €	445 080.48 €	35 068.13 €	-35 067.93 €	0.20 €
Section d'investissement	445 080.48 €	0 €	-445 080.48 €	0 €	-445 080.48 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Après que le Maire a quitté la salle et laissé la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques Maurand, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'ensemble des budgets :

	COMPTE DE GESTION	COMPTE ADMINISTRATIF
Budget général de la commune	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 16 Contre : Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget de l'eau et de l'assainissement	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget du centre municipal de santé	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget des pompes funèbres	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget de la gendarmerie	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget de la zone d'aménagement les Cagnes	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)

3 - Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2019

Le Maire propose de conserver, sur l'exercice 2019, le même montant de surtaxes que sur l'exercice précédent, malgré la baisse des aides de l'agence de l'eau rhône méditerranée corse, à savoir :

- Pour l'eau potable : 0.48 € HT / m³
- Pour l'assainissement collectif : 0.79 € HT / m³

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien, sur l'exercice 2019, des montants 2018 des surtaxes pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

4 – Fixation du prix réactualisé du m³ d'eau pour l'exercice 2019

Le Maire explique que les contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif prévoient les modalités et les formules de révision des prix pour les parts du délégataire (parts fixe et variable pour l'eau potable et l'assainissement).

Les coefficients d'actualisation portent sur les prix de base, fixés aux contrats. Après vérification, ils portent le prix TTC du m³ d'eau pour 2019 (base = facture d'eau 120 m³) à 4.0578 € (contre 4.0328 € en 2018).

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le prix du m³ d'eau pour l'exercice 2019, qui s'élève à 4.0578 € TTC.

5 – Fiscalité 2019 : vote des taux d'imposition

Le Maire propose de maintenir en 2019 les mêmes taux que ceux votés en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.61 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 51.88 %

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité pour l'exercice 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

6 – Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2019

Le projet de budget primitif 2019 de la commune s'établit sur la base des attributions de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	BP 2019
ÉCOLE PRIMAIRE	16 000 €
ÉCOLE MATERNELLE	
Classe de découverte	1 300 €
Sport	900 €
FCPE PRIMAIRE ET MATERNELLE	770 €
TOTAL ÉCOLES	18 970 €
RCPPM	400 €
AMAVICA	200 €
AMICALE DU PERSONNEL	700 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
APEMA	200 €
BADMINTON	200 €

BOULE CAPESTANAISE	1 500 €
BOXING CLUB CAPESTANG	200 €
CAMINS	150 €
CAC 34	330 €
CHASSE	760 €
CLUB DES RETRAITÉS	450 €
COLS BLEUS	400 €
DDEN	50 €
DONNEURS DE SANG	150 €
ECC'ART	200 €
HARMONIE	1 200 €
LES AMIS DE LA COLLÉGIALE	150 €
ISCAP	1 000 €
PÊCHE	800 €
SAPEURS POMPIERS	1 450 €
SECOURS CATHOLIQUE	400 €
STEFI	1 000 €
TENNIS	1 800 €
TENNIS DE TABLE	300 €
TOTAL DIVERS	14 490 €
TOTAL FESTUM	3 000 €
TOTAL FESTIVALS	3 000 €
ABB XV	7 650 €
ÉCOLE DE RUGBY	2 900 €
TOTAL RUGBY	10 550 €
HANDBALL CLUB CAPESTANG	4 850 €
TOTAL HANDBALL	4 850 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU	4 000 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU VÉTÉRANS	400 €
FOSH ÉCOLE DE FOOT	4 000 €
TOTAL FOOT	8 400 €

Jonathan HUGOT	750 €
Valentin ANTONUCCIO	750 €
TOTAL PARTENARIATS SPORTIFS	1 500 €
OPÉRATION FAÇADES	3 000 €
PASS ACTIVITÉS	5 000 €
RÉSERVES	2 300 €
TOTAL RÉSERVES	10 300 €
TOTAL SUBVENTIONS	72 060 €

Sylvie Gisbert indique qu'un festival de théâtre sera organisé lors des rencontres de l'association AMAVICA.

Michel Gary demande si certaines associations ont eu des prétentions financières supérieures à l'année dernière. Le Maire répond par la négative.

Érick Granier regrette qu'un effort financier supplémentaire ne soit pas fait en faveur du monde associatif. Le Maire interroge Erick Granier pour savoir à quelles associations devraient être destiné cet effort supplémentaire. Erick Granier indique qu'il n'a pas d'idée précise.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Véronique Galinier, Érick Granier), approuve le montant des subventions à verser aux diverses associations listées ci-dessus durant l'exercice 2019.

7 – Attribution de la subvention au CCAS pour l'exercice 2019

Le Maire propose d'attribuer au CCAS la somme de 8 000 € sur l'exercice 2019, soit le même montant qu'en 2018.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention à verser au CCAS en 2019.

Érick Granier demande à ce que lui soient communiqués les comptes du CCAS.

8 – Affectation des résultats 2018

Les réserves à inscrire sur le c/1068 sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée, par l'assemblée délibérante, a minima, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Budget général de la commune :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2018 : **2 018 726.19 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture 2017 : **-1 119 903.98 €**

Restes à réaliser en dépenses : **897 993.38 €**

Restes réaliser en recettes : **561 947.72 €**

Besoin de financement (montant minimum à inscrire sur le c/1068) : **1 455 949.64 €**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **-1 119 903.98 €**

Reprise sur le c/002 (résultat de fonctionnement reporté - dépense) : **118 726.19 €**

Crédits affectés sur le c/1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : **1 900 000 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -), approuve l'affectation des résultats pour le budget général de la commune.

Budget eau et assainissement :

Section d'exploitation

Résultat de clôture 2018 : **527 410.08 €**

Section d'investissement

Résultat de clôture 2018 : **-100 704.76 €**

Restes à réaliser en dépenses : **32 864.25 €**

Restes réaliser en recettes : **115 305 €**

Besoin de financement (montant minimum à inscrire sur le c/1068): **18 264.01 €**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **-100 704.76 €**

Reprise sur le c/002 (résultat de fonctionnement reporté) : **77 410.08 €**

Crédits affectés sur le c/1068 (autres réserves) : **450 000 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -), approuve l'affectation des résultats pour le budget eau et assainissement.

9 – Acquisition d'un bâtiment place Jean Jaurès

Le Maire explique que cette acquisition en co-propriété avec la communauté de communes Sud Hérault a pour vocation de permettre l'installation, au rez de chaussée du bâtiment, d'une pépinière d'entreprise, sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité.

La commune intervient pour acquérir les deux niveaux voués à la location, à hauteur de 280 000 €, la communauté le rez de chaussée (qui nécessite des travaux) pour 50 000 €.

Le montant actuel des loyers perçus par le propriétaire s'élève à 15 000 €, ce qui permettra de couvrir le montant de l'annuité de l'emprunt.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 1 – Érick Granier - ; Abstention : 0), approuve l'acquisition du bâtiment et autorise le Maire à signer les actes notariés.

10 - Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2019

10.1 – commune :

Le Maire donne lecture des différents projets intégrés en section d'investissement du budget primitif 2019.

Le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 318 770.19 €	3 318 770.19 €
Section d'investissement	3 466 905.72 €	3 466 905.72 €
TOTAL	6 785 675.91 €	6 785 675.91 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 de la commune à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

10.2 – eau et assainissement :

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2019 pour l'eau et l'assainissement. Le projet de budget primitif s'équilibre, en section d'exploitation et d'investissement, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	294 204.08 €	294 204.08 €
Section d'investissement	774 816.15 €	774 816.15 €
TOTAL	1 069 020.23 €	1 069 020.23 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

10.3 – centre municipal de santé (CMS) :

Le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du CMS, qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	473 384.28 €	473 384.28 €
Section d'investissement	51 591.85 €	51 591.85 €
TOTAL	524 976.13 €	524 976.13 €

Le Maire indique qu'un projet d'extension du cabinet médical est à l'étude, pour permettre notamment d'accueillir, au sein du CMS, deux nouveaux médecins généralistes salariés.

Érick Granier demande s'il est prévu de pouvoir accueillir dans les futurs locaux un médecin généraliste libéral. Le Maire répond par la négative.

Le projet de budget primitif du CMS est soumis au vote et approuvé à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

10.4 – pompes funèbres :

Le projet de budget primitif 2019 des pompes funèbres s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4 000 €	4 000 €
Section d'investissement	19 873.58 €	19 873.58 €
TOTAL	23 873.58 €	23 873.58 €

Le projet de budget primitif des pompes funèbres est soumis au vote et approuvé à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

10.5 – gendarmerie :

Le projet de budget primitif 2019 de la gendarmerie s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 000 €	5 000 €
Section d'investissement	5 523 446 €	5 523 446 €
TOTAL	5 528 446 €	5 528 446 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 de la gendarmerie à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

10.6 – zone d'aménagement les Cagnes :

Le projet de budget primitif 2019 de la zone d'aménagement (ZA) les Cagnes s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	3 568 459.94 €	6 947 662.98 €
Section d'investissement	4 013 540.22 €	4 013 540.22 €
TOTAL	7 582 000.16 €	10 961 203.20 €

Ce budget est proposé en sur-équilibre (recettes supérieures aux dépenses), afin de tenir compte des opérations de comptabilisation des stocks.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 de la ZA les Cagnes à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Erick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

11 – Refus du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Sud Hérault

La loi NOTRe prévoit la possibilité, pour les communes membres d'une communauté de communes, de refuser le transfert des compétences eau et assainissement collectif avant le 1^{er} juillet 2019, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert est reporté au 01 janvier 2026.

Toutefois, une nouvelle doctrine de l'agence de l'eau rhône méditerranée corse prévoit de conditionner l'attribution des subventions pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, prioritairement aux intercommunalités exerçant ces compétences. Ce positionnement de l'agence de l'eau, principal financeur des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, remet en cause l'assouplissement prévu par la loi NOTRe.

Un courrier commun, co-signé par 13 des 17 communes appartenant à la communauté de communes Sud Hérault, a été adressé au Préfet du département afin de se plaindre de cette doctrine de l'agence de l'eau.

Michel Gary demande quels sont les moyens qui s'offrent à nous pour contrer cette politique de l'agence de l'eau. Le Maire répond que le courrier adressé au Préfet lui demande d'intervenir en faveur des communes car la position de l'agence de l'eau leur force la main.

Jacques Maurand parle d'une politique vicieuse de l'état qui, en ponctionnant la trésorerie des agences de l'eau, les incite à réduire leurs dépenses, et donc les subventions qu'elles attribuent.

Malgré cette situation, il est proposé à l'assemblée de refuser le transfert des compétences eau et assainissement collectif à la communauté de communes Sud Hérault et de demander son report au 01 janvier 2026.

Approbaton à l'unanimité.

12 – Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie

Cette ligne de crédit de trésorerie, d'un montant de 600 000 €, doit permettre de faire face au décalage, qui impacte la trésorerie, entre le paiement des dépenses dues aux travaux de l'aire de lavage, et l'encaissement des subventions pour cette même opération.

Cette ligne de crédit ne sera utilisée que dans la limite des besoins en trésorerie de la commune.

Approbation à l'unanimité.

13 – Cession d'un terrain

Il s'agit d'acter la volonté du conseil de céder à Mme Duroc, au terme du prêt à usage qui lui a été consenti sur le même terrain, la parcelle cadastrée section O n°289, d'une surface de 2 800 m² et pour le prix de 1 400 €. Cette vente interviendrait au terme du commodat, soit le 15 mars 2021, si celle-ci réitère sa demande.

La vente à terme est approuvée à l'unanimité aux conditions exposées.

14 - Compte rendu des décisions du Maire

- Attribution du marché pour l'aménagement de l'avenue de Nissan – 168 679.50 € HT - (002/2019)
- Avenant au bail de Mme Isabelle Barreau au centre médical - (003/2019)

15 - Questions diverses

• Attribution de noms de rues : Il est proposé d'attribuer à la voirie interne du lotissement le Sauvignon les noms de rues ci-après : rue du Sauvignon, rue du Carignan, rue de l'Aramon et rue du Mourastel. En outre, il convient d'officialiser le nom de la voie de desserte du lotissement depuis la RD 11, à savoir le chemin de l'Hort.

Approbation à la majorité (Pour 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 – Michel Gary -).

• École élémentaire : la prochaine rentrée scolaire verra l'ouverture d'une huitième classe à l'école élémentaire.

• Projet de nouveau groupe scolaire : ce projet prévoit la création d'une nouvelle école maternelle dotée de 6 classes et d'un dortoir, pour 1 340 m² de surface, d'une cantine de 520 m² et la rénovation de l'école élémentaire. Selon le type de rénovation envisagé à l'école élémentaire, le chiffrage du projet s'établit entre 4.6 millions d'€ HT et 6.6 millions d'€ HT, hors frais de maîtrise d'œuvre et frais divers.

• Maison des Services au Public (MSAP) : l'inauguration du nouveau bâtiment aura lieu le 7 mars 2019 à 11h.

• Commission urbanisme : la commission se réunira le 22 mars 2019 à 16h, avec pour ordre du jour, le projet urbain sur le secteur de la cave coopérative.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 21H.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.01.2019

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVARAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS